

PROJET DE FORMATION

« Respect des droits des usagers »

SAS Re Source
Re Source - 30 Boulevard de Verdun - 76120 LE GRAND QUEVILLY - Tél. : 02 35 81 01 32
LE GRAND QUEVILLY

Contact SAS Re Source :
Votre correspondant organisationnel et pédagogique
Mme Viviane DOUBLET
Tél. 02 35 81 01 32
Port.

Date de création SAS Re Source : 1999



Public	Durée 2 Journée(s) soit 14 heures de formation.
Prérequis Aucun	Nombre de participants 12
	Nombre de groupes 1 groupe(s)
Lieu de la formation En vos locaux	Coût par groupe , ci-joint le devis ----- (tarif non soumis à la TVA, tout compris par groupe, frais pédagogiques et de déplacement inclus).
Intervenant(s), ci-joint le(s) CV au choix	

OBJECTIFS GLOBAUX ET OPÉRATIONNELS

OBJECTIF GENERAL ET GLOBAL

Depuis les Lois de 2002-2 le patient, l'usager possède des droits.

Identifier l'évolution de ces droits et ce qui a changé dans les prises en soins dans les différents établissements de santé et médico-sociaux.

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Connaître la réglementation du droit des patients.
- Savoir intégrer les droits des patients dans ses pratiques professionnelles.
- Connaître les démarches d'informations en cas de dommages liés aux soins.

CONTENU

PREMIERE JOURNEE DE FORMATION

Prise de contact avec le groupe.

Tour de table de présentation générale du formateur, des participants, du contenu et du déroulé de la formation.

Recueil des attentes et des objectifs de chacun.

Travaux effectués en sous-groupes autour de certaines représentations en lien avec la thématique de la formation.

Mise en commun des travaux des sous-groupes : débats, réflexions et échanges ouvrant sur une véritable analyse des pratiques professionnelles.

Prenant appui sur une série de situations pratiques, apports des éléments théorico-cliniques.

1) Quels droits pour les patients ?

- la communication des informations à caractère de santé...
- les règles concernant le devoir d'information et le consentement...
- les nouvelles voies de recours et d'indemnisation...
- la démarche qualité et les obligations de traçabilité...

2) Le respect de la dignité des personnes

- le droit à la protection...
- le libre choix – Le respect des libertés individuelles...
- la non-discrimination dans la prise en charge...
- le respect de la vie privée...

3) Le secret professionnel et ses évolutions

- les fondements juridiques...

Questions ouvertes et réponses.

Etudes de situations pratiques : débats, réflexions et échanges.

Evaluation des compétences acquises durant cette journée.

Synthèse de la journée 1.

DEUXIEME JOURNEE DE FORMATION

Reprise de la journée précédente.

Questions ouvertes et réponses.

Prenant appui sur des situations pratiques, apports des éléments théorico-cliniques.

4) Les droits et la responsabilité du patient

- l'information du patient – La libre expression de la volonté...
- la personne de confiance...
- le droit du patient en fin de vie...
- le cas des mineurs...
- l'accès à l'information médicale...

5) Le consentement et le refus de soins

6) Droit des patients victimes en cas de faute médicale et préjudice

- l'indemnisation du patient – Les aspects pratiques...
- débats, réflexions, échanges et discussions...

7) Responsabilités et obligations du personnel soignant

Questions ouvertes et réponses.

Débats, réflexions et échanges.

Evaluation des compétences acquises durant ces trois journées de formation.

Synthèse générale et clôture de la formation.

REFERENCES CLIENTS

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Réflexions collectives

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Supports de formation

EVALUATIONS

- Evaluation à chaud sur support re Source
- Tout au long de la session au travers des échanges

Confidentialité

Le centre Re Source s'engage à respecter la confidentialité par rapport à toute information recueillie au cours de son intervention.

Propriété intellectuelle

Article L122-4 Loi 92-597 1992-07-01 annexe JORF 3 juillet 1992 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.